

PROFIL DE Baignade

Date d'élaboration : MAI 2011

Actualisation : JUIN 2020

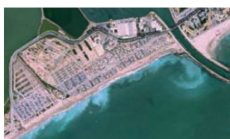


Plage du Prévost PALAVAS LES FLOTS

CARACTÉRISTIQUES

Nom de la zone de baignade : Le Prévost
Commune : Palavas Les Flots / Département : Hérault / Région : Languedoc-Roussillon
Population permanente de la commune (source INSEE - 2007) : 6048 habitants
Population estivale estimée de la commune : 42000 (en période de pointe)
Personne responsable : Monsieur le Maire de Palavas Les Flots
Période de la saison balnéaire : 15/06 au 15/09
Localisation du point de suivi (Lambert II) : X = 727 609 Y = 1 836 440 m
Nature : sable grossier, coquillages
Longueur : 450 m / Largeur moyenne : 20 m / Profondeur : 1.5 m
Activités : baignade, pêche, nautisme
Plages privées : 2

SCHÉMA DE LA ZONE DE Baignade



ÉQUIPEMENT



QUALITÉ DU MILIEU MARIN

CLASSEMENT DES EAUX DE Baignade

Nouvelle Directive 2006/7/CE

La qualité est évaluée en prenant en compte 4 années. Par exemple pour 2014, la qualité est évaluée à partir des résultats obtenus de 2011 à 2014 inclus.

Période	2016	2017	2018	2019
Classement	★★★★	★★★★	★★★★	★★★★



Excellent



Bon



Suffisant



Insuffisant



Insuffisamment de prélèvements



Pas de classement en raison de changements ou classement pas encore possible

PROLIFÉRATION DES MACRO-ALGUES ET DU PHYTOPLANCTON

Pas de prolifération de macro-algues. Pas de présence d'espèces phytoplanctoniques menaçant la santé ou la sécurité des baigneurs.

INVENTAIRE DES SOURCES DE POLLUTION ET RISQUE ASSOCIÉ

Localisation du risque	Fréquence	Conditions météo-océaniques défavorables	Évaluation du risque relatif	Actions associées
Grau de l'étang du Prévost	Exceptionnel	Événements pluvieux exceptionnels	Faible	1

CARTOGRAPHIE DES SOURCES DE POLLUTION



LÉGENDE



EU : Eaux Usées
EP : Eaux pluviales

PLAN D'ACTIONS

- Amélioration des connaissances par la mise en œuvre de mesures de la pollution bactériologique par temps de pluie, dans le grau et sur la plage du Prévost.

RÉVISION DU PROFIL

Les eaux de baignade de la plage étant de qualité excellente, selon la nouvelle Directive 2006/7/CE, le profil ne devra être réexaminé et, le cas échéant, mis à jour que si le classement passe à la qualité "bonne", "suffisante" ou "insuffisante".